

**ASSOCIATION
MISSION POPULAIRE
EVANGELIQUE DE FRANCE**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social

47, rue de Clichy

75009 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

A Mesdames et Messieurs
les Membres de l'Association

**MISSION POPULAIRE EVANGELIQUE
DE FRANCE**

47, rue de Clichy

75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à PARIS, le 22 juillet 2020

CABINET Olivier PARIS
Commissaire aux Comptes


Patrice COUSIN